

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 640 accordant un congé à M. Vigne.

n° 640

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1949 v2

Date de publication

3 juin 1949

Date du numéro

30 juin 1949

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 3 juillet. 1897 fixant les conditions de voyage et de déplacement du personnel colonial,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Un passage de retour par anticipation pour Bonny-sur-Loire (Loiret) est accordé à M. Warnie (Maurice), 14 ans, fils de M. Vigne, agent contractuel : en service aux travaux publics.

#### Art. 2

M. Warme (Maurice) se rendra en France par première occasion maritime, pour compter du 14 juin 1949 et voyagera en 2e classe aux frais du budget, local (assimilation : 3e catégorie).

#### Art. 3

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.**